



## **Déclaration liminaire des représentants CFDT au CHSCT-S du 10 septembre 2020**

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les membres du CHSCT-S,

Depuis le 16 mars, nous vivons une crise sanitaire sans précédent. Très rapidement, tous les acteurs de prévention ont activement mis en place les éléments nécessaires afin que notre mission perdure. Le dialogue social est essentiel tout au long de l'année, la CFDT remercie la Direction qui a répondu positivement aux demandes de toutes les OS en cette période si particulière.

Nous nous félicitons du travail accompli et nous tenons à saluer le travail des agents informatiques de SNDI de Lille et du CEI de Metz qui ont déployé des outils de collecte à distance pour tous les agents de bureau, gestionnaires DEM et les enquêteurs.

Nous saluons également l'implication des encadrants, des agents et de l'ensemble du réseau enquêteurs.

Malgré une pénurie de matériel de protection sanitaire, il a été possible d'équiper les enquêteurs d'EPI grâce à la détermination de la DCVCT.

Un bon nombre de sujets CHSCT ont été mis en suspens au travers de l'urgence de la collecte exclusivement par téléphone pendant le confinement. Aujourd'hui nous sommes dans l'obligation de traiter les sujets qui ne peuvent attendre.

La sortie de crise reste encore inconnue à ce jour, cependant depuis juillet les enquêteurs assurent à nouveau leur mission sur le terrain.

Nous savons tous que le protocole sanitaire concernant la collecte terrain mis en place est lourd à appliquer, mais nécessaire.

Nous vous alertons sur les difficultés que les enquêteurs rencontrent auprès des ménages récalcitrants ou négligents au sujet des gestes barrières. Il n'est pas concevable que les agents s'exposent à des risques de contamination sous prétexte que les résultats de collecte sont prioritaires.

Lors de la réunion du 2 septembre la direction confirme que les enquêteurs sont autorisés à exercer un droit de retrait lorsqu'un enquêté ne respecte pas les gestes barrières et refuse le port du masque. La CFDT demande que la consigne soit donnée aux DEM d'accepter systématiquement les droits de retrait pour non respect des gestes barrières.

Concernant les points prioritaires, Les enquêteurs ont souffert du manque d'un matériel adapté à ce travail en poste fixe durant le confinement.

Depuis 2 ans, la CFDT demande que les enquêteurs soient tous équipés d'un matériel de collecte ergonomique afin de prévenir les TMS. À ce jour, rien n'est toujours acté et nous ne pouvons que constater que, malgré nos différentes demandes réitérées, les enquêteurs ont, durant quasiment 11 semaines, travaillé dans des conditions loin de rassembler tous les critères de bonne santé au travail.

Nous demandons que, d'ici la fin de cette année, le matériel ergonomique pour la prévention des TMS (rehausseurs d'écrans, souris ultras plates et repose-pieds) adapté au nouvel équipement de collecte (Surface Pro) soit budgété et commandé.

Nous demandons également que l'Insee équipe chaque enquêteur d'un casque professionnel au même titre que le téléphone et le PC portable. Ce matériel ne doit pas être acheté par le CHSCT.

2020 restera une année plus que particulière à bien des égards, complètement chamboulée par le Covid19, conjuguée durant juillet et août à des périodes caniculaires éprouvantes plus que d'ordinaire en raison des gestes barrières à appliquer.

La CFDT vous demande à nouveau toute votre vigilance et bienveillance concernant les difficultés et les résultats de collecte de chaque enquêteur.

Nous vous demandons également d'être attentifs aux pics de charges que les reports d'enquêtes risquent d'induire d'ici décembre et en 2021

La période du 2e semestre s'avère compliquée au vu de la charge de travail et du peu de temps pour solder les jours de congés. Au travers de la situation exceptionnelle, nous renouvelons notre demande, nous souhaitons que la mesure exceptionnelle CET pour 2020 soit également appliquée pour les enquêteurs.

La note Insee censée décliner le décret sur le CET des enquêteurs ne respecte pas ce dernier puisque 2 conditions y sont rajoutées: avoir dépassé sa quotité de travail, ne pas avoir pu prendre ses congés pour raison(s) de service.

La CFDT demande la mise en conformité de la note Insee par rapport au décret sur le CET. Nous demandons la possibilité pour les enquêteurs d'ouvrir et de déposer les jours de congés non pris en 2020, pour cause de crise sanitaire ainsi que les années suivantes.

Nous vous demandons enfin que les codes d'évaluation restent identiques et que le calcul effectué pour la charge d'enquêtes 2022 soit ajusté, sans prendre en compte les taux de collecte particuliers de 2020.

Sachez que Nous ne manquerons pas de reprendre les travaux qui étaient en cours avant mars dès que nous le pourrons.

En tant qu'acteur de prévention, nous restons plus que vigilants et nous continuons à veiller au bien-être et à la santé au travail de chacun tout au long de la crise sanitaire et au-delà, lorsque nous entrerons dans le monde d'après.

Nous remercions monsieur le président d'avoir assuré la première partie de cette réunion plénière.

*« Un enquêteur heureux sera un enquêteur performant »*

Montrouge, le 10 septembre 2020